



# ALGERIE TELECOM - SPA -

Direction Opérationnelle  
des Télécommunications d'ADRAR  
Département Achat et Logistique

ADRAR, le 01/02/2024

**REF:** AT/DOT01/SDFS/DAL/N°10/2024

**Le Directeur Opérationnel des Télécommunications d'ADRAR**

A

Monsieur Le gérant de l'entreprise : **EURL ELOMDA** titulaire de Registre de commerce N°: 01/00 – 0883197 B 21 , et d'immatricule fiscale N° : 002101219005653, demeurant à OULED AHMED TIMI LOT 09 PV 62 N° 17 - ADRAR

**Objet:** Mise en demeure.

J'ai le regret de informer que vous êtes mis en demeure afin de procéder à la fourniture et la mise en place des dalles de chambres conformément à l'ODS N° **95/2023 12/11/2023** dans un délai de huit (08) jours comme stipule l'article N°34 du contrat à commandes CDN N° **68/AT/DO/SDFS/DAL/2023**, faute de quoi votre contrat sera résilié à votre tort exclusif avec toutes les conséquences qui en découlent pouvant aller jusqu'à votre inscription sur la liste noire (Black list) des entreprises défailtants .

Veuillez agréer l'expression de notre profond respect.

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications



*Brahim AIMECHE*  
Directeur Opérationnel  
des Télécommunications - Adrar  
Signe : **Brahim AIMECHE**

Monsieur Le gérant de l'entreprise : **EURL ELOMDA**  
Adresse OULED AHMED TIMI LOT 09 PV 62 N° 17 - ADRAR

